**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 11 2019**

Secrétaire de séance : Hervé Frachisse

**Absents** : Mme Agnès Domon, Mrs Patrick Lambert et Michel Loviton

**Ordre du jour :**

* ACQUISITION D’UN VEHICULE COMMUNAL
* CHANGEMENT DU TAUX DE LA TAXE D’AMENAGEMENT SUR DES ZONES SPECIFIQUES
* DELIBERATION FIXANT LE TARIF DES SERVICES PERISCOLAIRES
* ACQUISITION MATERIEL D’ECLAIRAGE PUBLIC POUR L’AMENAGEMENT DE LA SALLE COMMUNALE
* ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PILOTE PAR LE SDIS 90 POUR L’ACHAT DE DEFIBRILLATEURS AUTOMATISES EXTERNES (DAE)
* CCST : PRISE DE COMPETENCE « CENTRE AQUATIQUE DE DELLE » AU 1ER JUILLET 2020
* MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE
* ONF ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES 2020
* FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT CCST

**Afin de ne pas perturber la réunion du CM, Monsieur le Maire demande à mettre en veille les portables.**

**ACQUISITION D’UN VEHICULE COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le véhicule communal est déclaré par le garage techniquement non réparable.

Afin de remplacer ce véhicule, Monsieur le Maire accompagné de ses adjoints se sont réunis le 8 novembre dernier pour étudier plusieurs possibilités. Ils proposent l’acquisition d’un véhicule d’occasion type Citroën Berlingo 2017, 14000Kms, attache remorque et révisé au prix de 11 000 €.

Le Conseil municipal, à l’unanimité approuve l’acquisition de ce véhicule d’occasion type Citroën Berlingo..

**CHANGEMENT DU TAUX DE LA TAXE D’AMENAGEMENT SUR DES ZONES SPECIFIQUES**

La taxe d’aménagement est actuellement au taux de 2,5 %.

Le conseil municipal décide d’augmenter cette taxe de 0,5 %. Ce nouveau taux de 3% est applicable sur l’ensemble des zones spécifiques suivantes :

.La zone des Anneaux

.La zone des Ouches

.La zone du Pré Taureau

**DELIBERATION FIXANT LE TARIF DES SERVICES PERISCOLAIRES**

A la demande de la Trésorerie, il convient de fixer l’ensemble des tarifs des services périscolaires facturés aux parents d’élèves en seule et unique délibération.

* Le tarif de la garderie est fixé à 0.60 € par demi-heure ;
* Le tarif de la restauration est fixé à :

. 7 €/jour comprenant le repas et la garderie pendant la pause méridienne

. 4 €/jour comprenant le repas seul, tarif appliqué en cas d’absence de l’enfant inscrit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l’unanimité, les tarifs fixés ci-dessus.

**Cette délibération annule et remplace les délibérations N° 18-2017 et N° 31-2018 et prend effet à compter du 4 novembre 2019**.

**ACQUISITION MATERIEL D’ECLAIRAGE PUBLIC POUR L’AMENAGEMENT DE LA SALLE COMMUNALE**

Le conseil municipal valide le devis de la SARL LUMIELEC pour un montant HT de 2 588.50 € pour l’éclairage extérieur de la salle communale.

Cet investissement sera subventionné par Territoire d’Energie 90 au titre du terme E sur l’éclairage public à hauteur de 16 %.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PILOTE PAR LE SDIS 90 POUR L’ACHAT DE DEFIBRILLATEURS AUTOMATISES EXTERNES (DAE)**

Le conseil municipal a l’opportunité d’adhérer à un groupement de commandes piloté par le SDIS90 pour l’achat de défibrillateurs automatisés externes. Le décret 2018-1186 rend obligatoire la présence d’un DAE dans la plupart des ERP.

Notre salle communale doit être équipée d’un défibrillateur avant le 1er janvier 2021(catégorie 4)

Le conseil municipal décide d’adhérer à ce groupement de commandes pour l’achat de défibrillateurs automatisés externes (DAE)..

**CCST : PRISE DE COMPETENCE « CENTRE AQUATIQUE DE DELLE » AU 1ER JUILLET 2020**

La Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) a, depuis plusieurs mois, engagé des discussions avec la Ville de Delle, afin d’envisager une prise de compétence du centre aquatique actuellement existant en gestion municipale sur la commune de Delle.

Cette demande est motivée notamment par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le centre aquatique de Delle constitue l'une des 4 piscines actuellement existantes sur le Territoire de Belfort. Elle accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités. De nombreuses écoles du Sud Territoire mais également du Pays de Montbéliard utilisent cet équipement.

Devant l'intérêt communautaire incontestable de cet équipement, le conseil communautaire de la CCST, en date du 19 septembre 2019, a délibéré favorablement quant à cette prise de compétence.:

Cette prise de compétence est prévue à compter du **1er juillet 2020**, délai permettant une organisation optimale, en égard à l'ensemble des problématiques à traiter dans le cadre de ce transfert de compétence.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette prise de compétence et sur les modifications statutaires en découlant.

**Le Conseil Municipal décide :**

* **D’approuver la prise de cette compétence à compter du 1er juillet 2020**

**MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE**

le Centre de Gestion du Territoire de Belfort propose un nouveau service à adhésion facultative.

Il s’agit d’un service de médecine professionnelle et préventive qui entrera en service dès le 1er janvier 2020.

Un accord avec le Centre de gestion du Doubs permettra aux adhérents terrifortains qui le souhaitent de bénéficier d’une prestation médicale dès le 1er janvier 2020 dans les locaux du Centre de gestion du Territoire de Belfort situés 29 boulevard Anatole France à Belfort.

L’adhésion n’est pas obligatoire. Lorsqu’elle est décidée, une tarification de 85 € par visite réellement faite est appliquée. L’adhérent ne paie que la visite réellement faite, c’est-à-dire programmée et non décommandée dans les 24 h précédent sa tenue.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il faudra simplement cotiser réellement au budget du Centre de gestion, qu’il s’agisse de la cotisation obligatoire, additionnelle ou même d’une cotisation spécifique.

L’adhésion entrainera la signature d’une convention avec le CDG90 ultérieurement.

Le Maire propose au conseil municipal :

* D’adhérer au nouveau service de médecine professionnelle et préventive du CDG90 avec effet au 1er janvier 2020 au prix de 85 € la visite réalisée (tarif actualisé chaque année par le conseil d’administration avec le BP)

**ONF ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES 2020**

Conformément au programme des coupes de l’aménagement forestier, l’agent patrimonial de l’ONF propose pour la campagne 2020-21 (exercice 2020) l’état d’assiette des coupes résumé ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Parcelle | Type de coupe | Surface | Volume réalisable | Type de produit | Mode de vente préconisé |
| 2a1 | 2ème éclairci | 3.64 ha | 100 m3 | Chauffage | délivrance |
| 3a2 | Amélioration | 3.7 ha | 110 m3 | Grumes-chauffage | Vente en bois façonné |
| 8r | Coupe rase | 2.04 ha | 80 m3 | Grumes-chauffage | Vente en bois façonné |
| TOTAL | 290 m3 |

Le Conseil municipal approuve l’état d’assiette des coupes 2020 et demande à l’ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et d’autoriser le Maire à signer tout document afférent.

**1.1 Cas général :**

Il est proposé au Conseil municipal de :

* Décider de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

**En ventes publiques**

En bloc façonné (parcelles 3a2 et 8r)

* Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**1.2 Délivrance à la commune pour l’affouage :**

Le Conseil municipal destine le produit des coupes des parcelles 2a1 – 3a2 – 8r à l’affouage ;

* Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

**FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT CCST**

Comme chaque année, sur présentation de justificatifs, la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) attribue le Fonds concours de solidarité communautaire

Le conseil municipal accepte le fonds de concours de fonctionnement pour 2019 sur la base des dépenses de fonctionnement 2018 pour l’école primaire à hauteur de 2 500 € et/ou au maximum de 50 % des coûts supportés par le budget communal au titre de ses dépenses réelles sur ce même équipement et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier